

Jean LAUNAY
Député du Lot
Maire de Bretenoux

FIGEAC, le 4 mai 2010

N.REF/JL.SV.2010.05.207

Madame, Monsieur,

Vous m'avez interpellé sur la pertinence des compensations entre les régimes de retraite IRCANTEC d'une part, l'AGIRC-ARRCO d'autre part. Je vous en remercie.

La ponction dont fait état votre courrier pourrait représenter plusieurs milliards d'euros sur une durée de 50 ans. Cette décision paraît contestable : au cours des dix dernières années, l'IRCANTEC a bénéficié de nombreux nouveaux cotisants sans partager les surplus que cette situation lui apportait. Ce régime offre un rendement près de deux fois supérieur à celui de l'AGIRC-ARRCO pour des cotisations inférieures. Il est alors étonnant de ponctionner, dans ces conditions, les régimes nettement plus « pauvres » afin de garantir les intérêts d'un régime plus « riche ». De nombreux députés du Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche ont interpellé le Ministre du Travail sur cette incongruité.

Ces opérations de trésorerie décidées au coup par coup sont une preuve flagrante du manque de vision d'ensemble du gouvernement sur le dossier des retraites. Pour nous, la réforme qui s'annonce est le moment de rappeler notre attente d'un vrai système solidaire. Nous devons défendre et promouvoir notre système de retraite par répartition universel, fondé sur une démarche intergénérationnelle, et une politique dynamique de l'emploi durable et correctement rémunéré, ce qui est de moins en moins évident. La priorité aujourd'hui réside dans l'amélioration de l'emploi des salariés de plus de 55 ans, et dans la prise en compte de la pénibilité des métiers. Nous poursuivons le travail avec le Parti Socialiste, qui a récemment rendu publiques ses orientations pour les retraites en vue de propositions concrètes dans les prochains mois.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean LAUNAY